

Déroulement des procédures

**Les marchés passés selon
une procédure adaptée**

Christian NICOLAS, université Paris 11 - Paris-sud

Les marchés passés selon une procédure adaptée

- **La philosophie de la réforme du CMP 2004: Liberté et responsabilité**
 - Liberté dans la détermination des modalités de publicité et des procédures adaptées
 - Responsabilité face à une obligation de résultat :
 - Information des candidats potentiels
 - Mise en concurrence effective

■ Rappel : Tableau récapitulatif des seuils

Nature des prestations	Fournitures et Services	Travaux
Seuils		
1 € HT	MAPPA / Publicité fermée possible	MAPPA / Publicité fermée possible
Seuil de publicité ouverte	MAPPA / Publicité ouverte	MAPPA / Publicité ouverte
90.000 € HT	MAPPA / BOAMP ou JAL (+PS)	MAPPA / BOAMP ou JAL (+PS)
150.000 € HT	Appel d'offres / BOAMP et JOUE	MAPPA / BOAMP ou JAL (+PS)
230.000 € HT	Appel d'offres / BOAMP et JOUE	AO/MN ou DC / BOAMP ou JAL (+PS)
5.900.000 € HT	Appel d'offres / BOAMP et JOUE	Appel d'offres / BOAMP et JOUE

■ Cadre réglementaire

- La procédure à l'article 28
- La publicité à l'article 40

■ Modalités de publicité

- Pourquoi l'Internet s'impose naturellement ?

- La proposition de l'Agence

<http://www.amue.fr/PubliMarches/>

■ Choix des procédures

- Délais de réponses ?
- Procéder en restreint ?
- Négocier ?
- Marchés à bons de commande ? Mini/maxi ?
Mono ou multi-attribution ? Remise en
compétition ?
- Seuils intermédiaires propres ?